



Séance du conseil communautaire

22 décembre
2020 - 18h45

Procès-Verbal



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2020

2020/1

Le 22 décembre 2020 à 18h45, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au **Centre Culturel Louis JOUVET à Bonnières-sur-Seine** sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

Date de convocation :	15/12/2020	Nombre de membres du conseil communautaire	
Date de publication :	15/12/2020	Statutaires : 36 En exercice : 36	Présents : 33 Pouvoirs : 2 Votants : 35

Etaient présents (33 personnes, formant la majorité des 36 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Didier DUMONT
Jocelyne MANN
Thierry LAMY

Blaru

Boissy-Mauvoisin
Alain GAGNE

Bonnieres S/Seine
Jean-Marc POMMIER
Gaëlle AUFFRET
Annie CAILLABET
Jean-Luc COQUEREL
Catherine DAUPLEY
Hubert REGNAULT
Cyril SAMSON

Bréval
Thierry NAVELLO
Jean-Pierre SIMENEL

Chaufour-lès-Bonnieres
Patrice PREAUX

Cravent
Jacky JOUBERT

Freneuse
Ghislaine HAUETER
Myriam TLEMSANI
Nicolas DUVAL
Florence DUFOIX
Adrien LESEC
Corinne MANGEL

Gommecourt
Gérard SOLARO

Limetz-Villez
Michel OBRY
Patricia GOSSELIN
Philippe GREAUME

Lommoye
Antoinette SAULE

Ménerville
Sylvain THURET

Moisson
Cécile DEBON

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Notre Dame de la Mer
Arlette HUAN

Saint-Illiers-le-Bois
Christine NOEL

Saint-Illiers-la-Ville
Jean-Louis FOURNIER

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Ont donné procuration :

M. Alain PARMENTIER à Mme Ghislaine HAUETER
Mme Maryse MAUGUIN à M. Thierry NAVELLO

Etaient absent(e)s :

Mme Joëlle ROLLIN

Absent(e)s excusé(e)s :



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 22 décembre 2020

2020/2

- Élection du secrétaire de séance : Mme Arlette HUAN
- Compte rendu du conseil communautaire du 17 novembre 2020 approuvé à l'unanimité
- Signature du registre

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| 1. Délibération n°2020/117 : Attribution du marché de réhabilitation du siège social de la CCPIF | 3 |
| 2. Délibération n°2020/118 : Décision modificative n°1 du budget principal | 5 |
| Questions diverses | 7 |

1. Délibération n°2020/117 : Attribution du marché de réhabilitation du siège social de la CCPIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France »,

Vu la délibération n°2019/083 du 3 décembre 2019 demandant un contrat d'aménagement régional (CAR) pour la réhabilitation du siège de la CCPIF et la réhabilitation de la voirie intercommunale,

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation de son siège social, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Il propose, compte tenu du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, d'attribuer les lots aux entreprises les mieux disantes :

Lots	Intitulés	Résultats des offres mieux-disantes de la consultation (HT)	Entreprises proposées
01	Démolition gros œuvre - Etanchéité	82 854,00 €	SAR
02	Charpente bois	65 500,00 €	VANINETTI
03	Menuiseries extérieures - Métallerie	59 105,52 €	M.G.B.
04	Menuiseries intérieures bois	32 866,23 €	M.G.B.
05	Plâtrerie - Doublage - Isolation - Plafonds	58 541,62 €	M.G.B.
06	Carrelage - Faïence	15 800,00 €	de COCK & Cie
07	Peinture - Sols souples	31 468,00 €	VIGNOLA
08	Electricité	32 201,00 €	RAOULT
09	Plomberie - Chauffage - Climatisation	137 974,25 €	POINT SERVICE
10	Élévateur P.M.R.	17 500,00 €	THYSSENKRUPP

Monsieur le Président dit que le montant total des lots attribués s'élève à 533 810,62 € HT.

Monsieur le Président laisse la parole à M. OBRY.

M. OBRY dit que le projet de réhabilitation du siège social de la CCPIF a été lancé en 2018.

Il explique que pour financer ce projet, la collectivité a sollicité des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 22 décembre 2020

2020/4

M. OBRY expose le calendrier des opérations.

CALENDRIER DES OPERATIONS

13/08/2018	Attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat
10/05/2019	CAO - Ouverture des plis : 3 lots infructueux
06/08/2019	Attribution de la subvention auprès du Département des Yvelines
22/08/2019	CAO – Ouverture des plis – relance des lots infructueux (lots 2/3/9)
25/10/2019	CAO - Choix des entreprises
14/10/2020	Attribution de l'aide financière de la Région IDF

M. OBRY constate que 2 ans ont été nécessaires pour mener à bien ce projet de réhabilitation.

Il dit que les entreprises choisies sont localisées sur le Territoire.

M. OBRY dit que les membres de la commission de travaux sont satisfaits du choix des entreprises retenues.

M. SAMSON demande quel a été le montant de la subvention, attribué par la Région et le Département.

M. OBRY laisse la parole à M. CROS.

M. CROS dit que le montant alloué par l'Etat, la Région et le Département pour le financement de cette opération s'élève à :

DETR (ETAT)	128 824, 00 € HT
LA REGION ILE-DE-FRANCE	210 026, 00 € HT
LE DEPARTEMENT DES YVELINES	19 357, 00 € HT

Mme DUFOIX demande s'il est prévu un emplacement pour parc à vélo.

M. le Président répond par la négative, il ajoute que le projet est envisageable.

Il dit que le sujet sera soumis lors de la prochaine réunion de la commission de travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés retenues.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 22 décembre 2020

2020/5

2. Délibération n°2020/118 : Décision modificative n°1 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2020/039 du conseil communautaire, en date du 16 juin 2020, approuvant le budget principal,

Vu les délibérations n°2020/054 du 16 juin 2020 et n°2020/111 du 17 novembre 2020 du conseil communautaire concernant les conventions passées avec le Conseil Régional et l'association Initiative,

Considérant la participation de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », au fonds de résilience du Conseil Régional d'Île-de-France,

Monsieur le Président indique qu'il convient de prendre, dans le cadre du budget principal, une décision modificative pour permettre le versement de la participation de la Communauté de Communes au fonds de résilience pour les entreprises franciliennes.

Il indique qu'il convient de passer les écritures suivantes :

Dépenses en investissement :

Au 020 – dépenses imprévues - 22 000,00 €

Dépenses en investissement :

Au 2764 – Créances sur autres personnes de droit privé + 22 000,00 €

Il souligne que cette délibération modificative n'impacte aucunement l'équilibre initial du budget.

M. le Président rappelle que le fonds de résilience est une nouvelle mesure mise en place par la Région et qui a pour but d'apporter un soutien financier auprès d'entreprises fragilisées par la crise sanitaire due à la Covid-19.

Il dit que 12 entreprises ont déposé un dossier de demande d'aide financière auprès de la Région.

Il ajoute que 3 dossiers sont en cours d'étude et 2 dossiers ont été rejetés.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES DU FONDS DE RESILIENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPIF :

SOCIETE	LOCALISATION
LE CAROSSE	Freneuse
BMIS	Moisson
SARL ALLD MPS	Freneuse
SAS LA MIE D'OR	Bennecourt
FREDERIC NIVARD	Bréval
LARZILLIERE-MAGNY	Bréval
A.C.T TECHNOLOGIE	Bréval

M. NAVELLO demande si le dispositif d'aide financière pour les entreprises mis en place par la Région est le même que le dispositif mis en place par le Département.

M. le Président répond que l'opération mise en place par le Département est destinée aux personnes porteuses de projet d'ouverture de commerce et il ajoute que cette action a pour but de redynamiser les villes.

Il dit que ce sont 2 actions différentes.

M. POMMIER ajoute que les aides financières ne sont pas cumulables.

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la décision modificative n°1 du budget principal.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2020

2020/7

Questions diverses

Le dispositif « Petites villes pour demain »

M. le Président rappelle que ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour.

Il ajoute que le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire en matière d'écologie, de compétitivité et de cohésion.

M. le Président dit que 2 communes du territoire ont été sélectionnées par l'Etat pour bénéficier de cette mesure : la commune de Freneuse et la commune de Bonnières-sur-Seine.

Il dit que ce dispositif permet à la commune de Freneuse et la commune de Bonnières de bénéficier du plan de relance et de percevoir une enveloppe de 3 millions d'Euros chacune, pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois axes qui sont : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

ISOBOX :

M. le Président dit que la Région étudie le dossier du site industriel.

Il dit que suite aux résultats de cette étude, la collectivité pourra se positionner sur un prix d'achat.

M. le Président rappelle que la commune de Limetz-Villez propose un prix de vente de 1 million d'Euros pour 5 ha, bâtiment inclus.

Il dit que la société APR2 est intéressée par les locaux.

M. le Président rappelle que la société APR2 doit quitter le site qu'elle occupe actuellement (société basée sur l'ancien site de « SINGER »).

Il dit que c'est une opportunité pour la société APR2 car elle pourrait continuer son activité sur le territoire de la CCPIF.

M. le Président dit que le résultat de l'étude du dossier sera finalisé fin janvier 2021.

M. OBRY propose à l'ensemble des conseillers communautaires qui le souhaitent une visite du site.

M. le Président est favorable à cette proposition.

Gymnase intercommunal à Bonnières-sur-Seine :

M. le Président dit que le traçage au sol a été réalisé.

Il dit qu'un organisme va se présenter au gymnase le 28 décembre 2020, pour valider la conformité des buts de hand-ball qui ont été remis en place après les travaux de traçage au sol.

Mme AUFFRET demande ou en est l'avancée des travaux au sol du dojo.

M. le Président répond que le coin qui est affaissé dans la salle du dojo va être entièrement changé et ajoute que les travaux de rénovation seront réalisés après les fêtes de fin d'année courant janvier 2021.

Séance levée à 19h07.